



# Déclarations et Discours

---

Nº 83/6

## LES DROITS DE L'HOMME ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

Notes pour une allocution de M. Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant la Fondation canadienne des droits de l'homme, Ottawa, le 22 avril 1983.

Monsieur le Président,

Je suis heureux de cette possibilité qui m'est donnée de prendre la parole à la sixième Conférence annuelle de la Fondation canadienne des droits de l'homme consacrée à la question des droits de l'homme et de la politique étrangère du Canada. Je suis tout particulièrement heureux de pouvoir m'adresser à vous alors que nous venons de célébrer un important anniversaire pour les droits de l'homme au Canada et que nous approchons d'un anniversaire qui marquera un jalon pour les droits de l'homme à l'échelle de la communauté des nations.

Dimanche dernier marquait le premier anniversaire de la proclamation de la nouvelle Constitution canadienne. Ce document historique, avec sa Charte des droits et des libertés, est venu confirmer sans équivoque notre détermination fondamentale de respecter et de garantir les droits fondamentaux de tous les citoyens canadiens.

Le deuxième anniversaire dont j'ai parlé est celui de la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par les Nations Unies il y a près de trente-cinq ans. M. John Humphrey, votre président, était présent ce jour de décembre où la Déclaration a été adoptée. Et il conviendra sans doute avec moi que ce document a contribué à faire des droits de l'homme, qui étaient à la périphérie des relations internationales, un élément central de la politique étrangère des États-nations.

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle, la communauté internationale a fait de grands pas. L'ONU a élaboré plus de vingt conventions et pactes à caractère juridique. Elle a établi des normes pour les droits de l'homme et soumis à l'examen critique de ses membres la performance de nombreux pays à ce chapitre. D'autres institutions et organisations — aussi bien l'O.I.T. (Organisation internationale du travail) et l'UNESCO que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) et les organisations régionales — ont œuvré tout aussi activement à élargir la portée des activités en matière de droits de l'homme et pour faire accepter la nécessité de mesures plus efficaces de protection des droits fondamentaux.

La tendance à accorder une plus grande importance aux droits de la personne dans la conduite des relations internationales a été pleinement appuyée par les Canadiens, qui font connaître leurs préoccupations dans les lettres qu'ils m'adressent, ainsi qu'à d'autres parlementaires et aux médias. Ces citoyens sont indignés par la torture, les